



# Guide de la rentrée scolaire

2023-2024

3-12  
ANS



# SOMMAIRE

4

## LA VIE ÉDUCATIVE DE MA VILLE :

- 4 • Les chiffres clés de la vie scolaire de la Ville
- 5 • Les compétences de la Ville et celles de l'Etat

6

## MON EMPLOI DU TEMPS

- 6 • La journée type
- 8 • Le transport scolaire
- 10 • La restauration
- 11 • Ma santé à l'école : mise en place du PAI
- 12 • L'accueil du mercredi

14

## MES ACTIVITÉS

- 14 • Les activités sportives et culturelles proposées à l'école
- 15 • Pendant les vacances scolaires...

17

## MA VILLE S'ENGAGE

- 17 • Le handicap à l'école
- 17 • Lutte contre le harcèlement
- 18 • Offrir les mêmes chances de réussite pour tous

20

## MES ENGAGEMENTS CITOYENS

- 20 • Les bons gestes à adopter
- 21 • Le Conseil Municipal des Jeunes

22

## INFOS PRATIQUES

- 22 • Inscriptions scolaires
- 23 • Portail famille
- 24 • Sectorisation des écoles
- 26 • Carte des écoles
- 27 • Contacts utiles



# LE MOT DES ÉLUS

Chers Parents,

La rentrée est toujours un moment très important pour les enfants comme pour leurs parents. C'est aussi une période chargée de symbolique où le champ des possibles est infini : pour certains, il s'agit de se retrouver avec les copains de l'année dernière, pour d'autres c'est entrouvrir les portes d'une nouvelle école pleine d'inconnues ou c'est profiter d'une dernière année de « *grands* » avant l'entrée au collège.

La rentrée est également synonyme **d'autonomie, d'apprentissage de la vie en collectivité et à la citoyenneté** et de la découverte de l'autre dans ce qui nous lie et nous différencie. C'est au cœur de nos écoles que nous forçons les générations futures au vivre-ensemble, à la tolérance et au respect.

L'école, ce sanctuaire à préserver, est une terre protégée où chaque élève a les mêmes chances de réussite que son voisin, peu importe son quartier, ses difficultés familiales ou sociales.

La Ville s'efforce d'ailleurs de garantir les meilleures conditions d'accueil pour tous les enfants, de lutter contre les inégalités en offrant un dictionnaire à chaque élève de CP, en mettant en place le programme de réussite éducative, en offrant un accès à la culture et à la pratique sportive à tous ou encore en permettant d'accueillir des enfants aux besoins spécifiques.

Pour accompagner au mieux votre enfant durant tous les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, **la Ville a lancé depuis quelques mois une large concertation sur le Plan Educatif Territorial (PEDT)** pour que tous les acteurs accompagnent au mieux vos enfants dans leur développement. Un projet qui sera présenté à tous les acteurs, que nous remercions de leur engagement, avant la fin de l'année.

Ce guide a pour ambition de vous rappeler **les bons gestes à adopter aux abords des écoles**, les procédures à respecter pour des inscriptions dans les accueils de loisirs ou encore l'emploi du temps type en fonction de l'âge de votre enfant. Vous pouvez également retrouver toutes les informations dont vous avez besoin sur le portail « *familles* » de la ville.

Il a été pensé de façon ludique et pédagogique pour que vous puissiez préparer en toute sérénité la rentrée.

Il ne nous reste plus qu'à vous en souhaiter **une très bonne lecture !**



**Alexis Teillet**  
Maire



**Sandrine VIEZZI**  
Adjointe au Maire déléguée  
à l'éducation, à la réussite  
éducative et au périscolaire

# LA VIE EDUCATIVE DE MA VILLE

## LES CHIFFRES CLÉS



**17** établissements  
scolaires publics

**4 007** élèves lors de la  
rentrée **2022-2023**

**700** enfants accueillis  
chaque mercredi par le périscolaire

**1 100** enfants accueillis chaque jour,  
avant et après l'école

**200** animateurs et directeurs  
d'accueils de loisirs

**59** Agents Territoriaux Spécialisés  
des Écoles Maternelles (ATSEM)

**70** agents d'entretien  
et de restauration

# LES AGENTS

## Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM)

sont essentiels à la vie de l'école. Ils assistent le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, participent à la mise en œuvre des activités pédagogiques, ils prennent en charge les enfants sur le temps du midi et sont chargés de remettre en état les locaux et matériels utilisés par les enfants. Les ATSEM prennent soin des enfants tout au long de la journée.

## Les agents de restauration et d'entretien

réceptionnent les repas le matin et préparent l'arrivée des enfants. Ils dressent les tables, organisent le self et préparent le repas. Ils assurent le service du midi puis nettoient la zone de restauration.

**Les animateurs** assurent la sécurité des enfants sur les temps du matin, du midi, et du soir, les mercredis et les vacances scolaires. Ils mettent en place et proposent des activités manuelles, artistiques et sportives. Ils animent la vie quotidienne des enfants dans le respect du Projet Éducatif de la Ville.

# LES COMPÉTENCES DE LA VILLE ET CELLES DE L'ÉTAT



**L'éducation est un service public national, dont l'organisation et le fonctionnement sont principalement assurés par l'Etat. Les collectivités territoriales sont associées à ce développement pour assurer le bon fonctionnement.**

## Les missions de l'Etat :

- ✿ **Définir les voies de formation**, fixer les programmes nationaux et organiser le contenu des enseignements.
- ✿ **Délivrer et définir** les diplômes nationaux.
- ✿ **Recruter et gérer les personnels** qui dépendent de sa responsabilité (enseignants et directeurs).
- ✿ **Répartir les moyens** consacrés à l'éducation, afin d'assurer l'égalité d'accès.
- ✿ **Contrôler et évaluer** les politiques éducatives, en vue d'assurer la cohérence d'ensemble du système éducatif.

## Les missions de la commune :

- ✿ **Assurer la construction, la reconstruction, l'extension et les réparations** des écoles puisqu'elle est propriétaire des bâtiments.
- ✿ **Proposer des activités éducatives, sportives et culturelles** complémentaires aux enseignants (non obligatoires).
- ✿ **Organiser la restauration** scolaire.
- ✿ **Assurer la gestion des personnels** non enseignants (ex : les ATSEM).
- ✿ **Définir la sectorisation** des écoles de la ville.

## EMPLOI DU TEMPS

7H30 ... 8H30

ACCUEIL DU MATIN

Classe

11H45 ... 13H45

TEMPS DU MIDI

Classe

16H30 ... 19H00

Accueil du soir  
Garderie

## PRÉPARER MA PREMIÈRE RENTRÉE EN MATERNELLE

**Évitez les chaussures à lacets,  
les salopettes et hauts trop serrés.**

A contrario, privilégiez des chaussures à scratch et des vêtements faciles à retirer. Vous pouvez également amener le doudou/téte de votre enfant si celui-ci en a encore besoin. Pensez également à prévoir un sac avec des changes.



# MA JOURNÉE TYPE



*Lundi, mardi,  
jeudi et vendredi*

## MATERNELLE

### QUAND VENIR CHERCHER MES ENFANTS ?

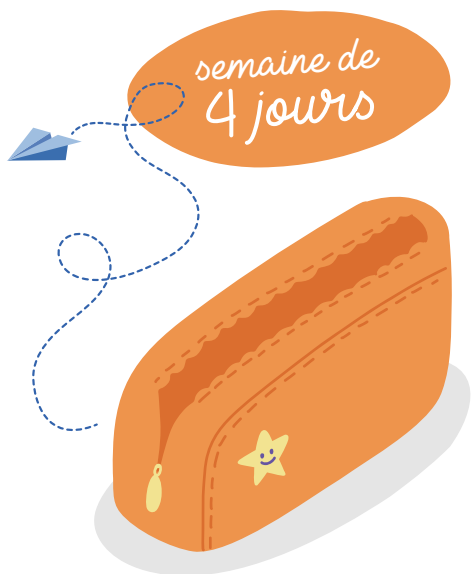
**En fin de matinée** à 11h45,  
reprise de l'école à 13h45

**Après l'école** à 16h30

**Pendant l'accueil périscolaire**  
entre 17h30 et 19h

## À NOTER

LES HORAIRES D'ENTRÉE ET DE  
SORTIE DES ÉCOLES SONT PROPRES  
À CHAQUE ÉTABLISSEMENT  
SCOLAIRE. NOUS VOUS INVITONS  
À EN PRENDRE CONNAISSANCE  
AUPRÈS DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE  
ET DU DIRECTEUR.



## ÉLÉMENTAIRE

### QUAND VENIR CHERCHER MES ENFANTS ?

**En fin de matinée**  
à 11h45, reprise de l'école à 13h45

**Après l'école** à 16h30



- ✿ Si mon enfant est inscrit à l'étude du soir, à 18h
- ✿ Si mon enfant est inscrit à la garderie après l'étude, entre 18h et 19h

### EMPLOI DU TEMPS

7H30 ... 8H30

ACCUEIL DU MATIN

Classe

11H45 ... 13H45

TEMPS DU MIDI

Classe

16H30 ... 18H00

ÉTUDES SURVEILLÉES

ENTRE 18H ET 19H

Accueil du soir  
Garderie

# LE TRANSPORT SCOLAIRE

Pour se rendre à l'école, la Ville et Île-de-France Mobilités assurent un parcours de ramassage scolaire matin et soir desservant plusieurs établissements. Contrairement à d'autres communes, **ce dispositif est gratuit !**

## comment inscrire mon enfant ?

Les dossiers d'inscription devront être **rendus complets et aux dates butoirs indiquées.**



Les demandes seront **traitées en fonction des places disponibles**, uniquement.



Les familles s'engagent à **utiliser le transport chaque jour.**



Le dossier est à **remettre au service des Affaires Scolaires** par courrier ou par mail  
16 Avenue des Chardonnerets - [scolaire@savigny.org](mailto:scolaire@savigny.org)





A. BRIAND  
MATERNELLE

A. BRIAND  
ÉLÉMENTAIRE

SELON LA  
CARTE SCOLAIRE  
DE CES DEUX  
ÉTABLISSEMENTS

J. FERRY 1 ET 2  
ÉLÉMENTAIRE

KENNEDY  
ÉLÉMENTAIRE

P.S.M.  
CHATEAUBRIAND

CHATEAUBRIAND  
MATERNELLE

P.S.M.

## POINTS D'ARRÊT

LES POINTS DE DESCENTE  
ET DE MONTÉE  
DÉPENDENT DE VOTRE  
LIEU D'HABITATION.

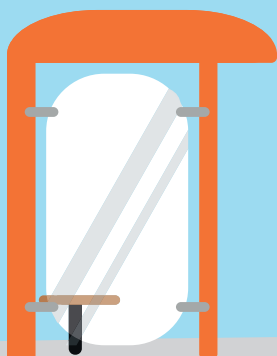
LE POINT DE MONTÉE  
EST LE MÊME QUE  
LE POINT DE DESCENTE.  
CE DERNIER EST INDIQUÉ  
SUR LE TITRE DE  
TRANSPORT DE  
VOTRE ENFANT.

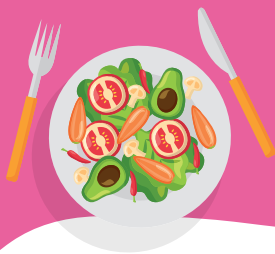
## HORAIRES

LES HORAIRES  
DE MONTÉE ET  
DE DESCENTE VOUS  
SONT INDIQUÉS  
À LA RÉCEPTION  
DU TITRE DE  
TRANSPORT DE  
VOTRE ENFANT,  
FIN AOÛT 2023.

## A NOTER

LES ENFANTS RESTENT SOUS  
LA RESPONSABILITÉ DES  
FAMILLES JUSQU'AU DÉPART  
DU BUS SCOLAIRE ET AU  
RETOUR, LE SOIR, À L'ARRÊT  
DE DESCENTE PRÉVU.





# ZOOM SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

## **Bien manger, une priorité !**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Ville a changé de prestataire et se fait maintenant livrer ses repas par la société Quadrature Restauration.

Les exigences de matière de restauration de la Ville sont élevées car nous savons à quel point il est essentiel pour chaque enfant de bénéficier tous les jours d'un repas équilibré et varié.

Ainsi, dans les cantines de la ville, il est désormais servi : plus de 80 % de produits durables et de qualité (bio, label rouge), plus de 75 % de produits d'origine française et strictement de saison, 100 % des volailles servies sont françaises et issues de l'agriculture biologique, il en va de même pour la viande de bœuf. Les pâtisseries sont « maison » et confectionnées en Essonne. Des partenariats ont été créés avec la Région Ile-de-France notamment pour qu'un approvisionnement en circuit court et local puisse être respecté.

Une éducation au goût qui se poursuit par des repas à thèmes réguliers !

Les enfants sont également sensibilisés à la **lutte contre le gaspillage alimentaire** avec des portions pouvant s'adapter à toutes les faims sans que l'apport diététique quotidien en soit perturbé.

Et de l'assiette à la poubelle, il n'y a également qu'un pas. Les agents de la ville forment dès le plus jeune âge au tri : des emballages aux biodéchets avec des panneaux d'information pratiques et adaptés aux enfants.

Vous l'aurez compris, rien n'est laissé au hasard tant sur le plan nutritif que sanitaire ou environnemental, **vos enfants sont bien nourris et à des prix raisonnables pour toutes les familles**. Face à l'augmentation des fluides, à l'inflation et à la hausse importante des matières premières, **la Municipalité a choisi de ne pas augmenter les tarifs de la cantine depuis décembre 2021 pour que cela ne pèse pas trop dans le budget de chaque foyer**.

Enfin, vous pouvez retrouver les menus des cantines sur le site de la ville, le portail « *familles* » ou l'application gratuite de la commune.



JE CONSULTE LE MENU  
DES CANTINES VIA  
L'APPLICATION DE LA VILLE



**Anne-Marie GÉRARD**  
Conseillère municipale  
déléguée à la restauration  
scolaire et collective

# MA SANTÉ À L'ÉCOLE : MISE EN PLACE DU PAI



**Le PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) est un dispositif facilitant le parcours de vie d'un enfant présentant un trouble de santé, sur les différents temps de sa journée.**

Ce document indique, les aménagements, les allergies, les régimes alimentaires et les dispenses de certaines activités, pour une année scolaire. Il est valable un an et doit obligatoirement être renouvelé à chaque début d'année scolaire.

Le PAI est à retirer auprès du directeur de l'école, garant de la mise en œuvre des procédures. Il devra être renseigné par les acteurs concernés dans le cadre de leurs compétences. Il sera signé par le médecin ou l'allergologue de l'enfant, le directeur de l'école et de l'enseignant. Puis il sera co-signé par la PMI (Protection Maternelle et Infantile) du Conseil départemental de l'Essonne (pour les élèves de petites ou moyennes sections) ou par le médecin scolaire (pour les élèves de la grande section eu CM2). Le document original sera remis au directeur d'école. Une copie sera transmise au service périscolaire et à la famille. Les représentants légaux de l'enfant doivent fournir aux équipes les médicaments nécessaires, dont la date de péremption aura été vérifiée.

## A NOTER

À CHAQUE RENTRÉE SCOLAIRE, EN CAS DE CONTINUITÉ DU PAI SUR L'ANNÉE SCOLAIRE SUIVANTE, LES FAMILLES DOIVENT FOURNIR LE DOCUMENT DE RECONDUCTION COMPLÉTÉ ET SIGNÉ PRÉCISANT LA POURSUITE DU PAI EN FOURNISSANT UNE NOUVELLE ORDONNANCE VALABLE UN AN ET LES MÉDICAMENTS À JOUR. UNE ORDONNANCE DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT RENOUVELÉE EN FIN DE VALIDITÉ.



# ACCUEIL DU MERCREDI

## MA JOURNÉE TYPE

7H30 / 9H

**les parents déposent leurs enfants** à l'accueil de regroupement correspondant à leur école.

9H / 11H30

**activités dirigées, un planning affiché à l'entrée** permet de savoir ce qui sera proposé aux enfants.

11H30 / 13H15

**restauration** sur place.

13H15 / 13H30

**récupération des enfants** en demi-journée matin et arrivée des enfants en demi-journée après-midi

13H15 / 14H

**début de la sieste pour les enfants d'âge maternel** qui le souhaitent, temps calme pour tous.

14H / 17H

**activités dirigées et goûter** fourni par la ville.

17H / 19H

**temps d'accueil ; les parents récupèrent leurs enfants** à l'accueil de regroupement.



## LES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS OUVERTS LES MERCREDIS :

**Aimée Leclerc** : pour les enfants scolarisés à l'école Aimée Leclerc

**Jules Ferry** : pour les enfants scolarisés à l'école Jules Ferry

**Louise Michel** : pour les enfants scolarisés dans les écoles Louise Michel et Les Marguerites

**Jean Mermoz** : pour les enfants scolarisés à l'école Jean Mermoz

**Chateaubriand** : pour les enfants scolarisés dans les écoles Chateaubriand et Kennedy

**Ferdinand Buisson** : pour les enfants scolarisés à l'école Ferdinand Buisson

**Aristide Briand** : pour les enfants scolarisés à l'école Aristide Briand

**Saint-Exupéry** : pour les enfants scolarisés à l'école Saint-Exupéry

LES FAMILLES  
PEUVENT INSCRIRE  
LEURS ENFANTS EN :

✿  
journée

✿  
demi-journée matin  
avec repas (récupération  
de l'enfant 13h15-13h30)

✿  
demi-journée après-midi  
sans repas (arrivée  
entre 13h15 et 13h30)

## LES ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES OUVERTS LES MERCREDIS :

**Ferdinand Buisson élémentaire** :  
pour les enfants scolarisés dans les écoles  
élémentaires Ferdinand Buisson, Kennedy,  
Aristide Briand.

**Charles Perrault élémentaire** :  
pour les enfants scolarisés dans les écoles  
élémentaires St Exupéry, Louise Michel,  
Jules Ferry 1, Jules Ferry 2, Aimée Leclerc.

### À NOTER

LES ACCUEILS DE GROUPEMENT PEUVENT ÊTRE AMENÉS À ÊTRE SÉPARÉS SI L'EFFECTIF DES ENFANTS ACCUEILLIS VENAIT À ÊTRE TROP IMPORTANT. LES FAMILLES EN SÉRAIENT ALORS AVERTIES AU MINIMUM UNE SEMAINE AVANT LE CHANGEMENT.

# LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

PROPOSÉES PAR LA VILLE SUR LE TEMPS SCOLAIRE

COURS DE NATATION, INITIATION À LA MUSIQUE, APPRENTISSAGE DU VÉLO, ETC. LA VILLE S'ENGAGE EN FAVEUR D'UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE À TOUS LES ENFANTS.

## Séance de Natation à destination des scolaires

Les élèves de CE2 et de CM2 bénéficient d'un cycle d'apprentissage de 10 séances dans le cadre du Savoir Nager, sur les temps scolaires. Les séances sont encadrées par un maître-nageur dans l'un des bassins aquatiques d'Athis-Mons ou de Juvisy-sur-Orge.

## Apprentissage du Vélo

Les élèves de CM1 peuvent bénéficier d'un cycle d'apprentissage de la pratique du vélo dans le cadre du Savoir Rouler, sur le temps scolaire, mené et encadré par un éducateur sportif formé de la ville (service des Sports). Les élèves peuvent ainsi mieux appréhender la route et adopter le comportement adéquat. Tout au long du cycle, les élèves sont évalués et une attestation leur est remise à la fin.

## Intervention des éducateurs sportifs de la ville sur les temps d'EPS en élémentaire

La Ville et l'Éducation nationale mettent en place conjointement des conventions afin que les éducateurs sportifs du service des Sports puissent intervenir sur des cycles définis au sein des établissements scolaires élémentaires, sur un terrain de sport extérieur, dans la cour ou dans un gymnase, en fonction des possibilités et du sport proposé.

## Les partenariats culturels

Le Conservatoire et la Médiathèque proposent des actions spécifiques à destination des écoles. Au travers de ces dispositifs pédagogiques, les élèves peuvent ainsi enrichir leurs connaissances culturelles. Le Conservatoire Claude Debussy propose notamment des parcours découverte, des contes musicaux, des ateliers pour découvrir les percussions, ainsi qu'une chorale ! Afin de faire découvrir l'univers des orchestres, le Conservatoire en partenariat avec les enseignants et l'Éducation nationale propose dorénavant des ateliers « Graines d'Orchestres » qui, a touché une dizaine de classes de la ville l'an passé.

2781

élèves ont participé  
aux activités proposées  
par le Conservatoire  
l'année passée

## La classe Orchestre

Depuis septembre 2021, l'école élémentaire Saint-Exupéry compte une classe orchestre au sein de l'établissement, en partenariat avec le Conservatoire. Des conventions avec l'Éducation nationale ont été signées pour permettre ainsi aux enfants de faire naître et mûrir la passion de la musique.

# PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES...



## Dates des vacances scolaires 2023-2024 pour la Zone C

### ✿ RENTRÉE SCOLAIRE

Lundi 4 septembre 2023

### ✿ VACANCES TOUSSAINT 2023

Du samedi 21 octobre 2023  
au lundi 6 novembre 2023

### ✿ VACANCES NOËL 2023

Du samedi 23 décembre 2023  
au lundi 8 janvier 2024

### ✿ VACANCES HIVER 2024

Du samedi 10 février 2024  
au lundi 26 février 2024

### ✿ VACANCES PRINTEMPS 2024

Du samedi 6 avril 2024  
au lundi 22 avril 2024

### ✿ VACANCES ÉTÉ 2024

Du samedi 6 juillet 2024  
au lundi 2 septembre 2024

## A NOTER

LE DÉPART EN VACANCES  
A LIEU APRÈS LA CLASSE.

LES ÉLÈVES QUI N'ONT  
PAS COURS LE SAMEDI  
SONT EN VACANCES LE  
VENDREDI SOIR.

LA REPRISSE DES COURS  
A LIEU LE MATIN DES JOURS  
INDIQUÉS.

IL N'Y AURA PAS CLASSE LE  
VENDREDI 10 MAI 2024  
ET SAMEDI 11 MAI 2024  
(PONT DE L'ASCENSION)





## LES ACCUEILS DE LOISIRS

**Les accueils de loisirs élémentaires et maternels sont ouverts durant toutes les vacances scolaires (sauf week-end et jours fériés).** La journée type est identique à celle d'un mercredi. Les équipes d'animation élaborent des programmes d'activités adaptés aux enfants en fonction de leur âge et offrent des propositions variées. Un programme qui fait le bonheur des enfants.

### À NOTER

LES LIEUX D'ACCUEILS SONT DÉTERMINÉS EN FONCTION DES RÉSERVATIONS ET D'ÉVENTUELS TRAVAUX À EFFECTUER DANS LES ÉCOLES.

## LES SÉJOURS DES PETITS SAVINIENS

**Chaque année, la ville propose des séjours à destination des jeunes saviniens.** En été comme en hiver, les enfants peuvent profiter d'une escapade pour se changer les idées et découvrir de nouveaux horizons.

### PROCHAIN SÉJOUR :

CET HIVER 2024,  
UN SÉJOUR AU SKI SERA PROPOSÉ  
AUX ENFANTS DE 8 À 14 ANS.

PLUS D'INFOS AUPRÈS DU SERVICE  
DES AFFAIRES SCOLAIRES  
AU 01 69 54 40 53



# LA VILLE S'ENGAGE ...

## POUR L'INCLUSION LE HANDICAP À L'ÉCOLE

### DISPOSITIF ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)

Un dispositif ULIS pour les élèves relevant d'une notification MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) classe ULIS, existe dans l'un de nos établissements scolaires. Ce dispositif est implanté dans l'école Aristide Briand élémentaire. Il permet de favoriser l'inclusion de l'enfant au sein de la classe, lors de certaines leçons. Les autres matières sont dispensées dans le cadre du groupe ULIS avec l'enseignant référent.

## CONTRE LE HARCÈLEMENT

### Lutter contre Le harcèlement scolaire :

Le harcèlement se définit comme une violence répétée verbale, physique ou psychologique. Elle peut être le fait d'un ou de plusieurs élèves au sein de l'école. Lorsqu'un enfant ou un adolescent est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.

Pour lutter contre le harcèlement scolaire, des ateliers de prévention ont été réalisés en 2023 dans de nombreuses classes. La Police municipale et nationale sont intervenues auprès des élèves de CMI-CM2 et continueront d'intervenir à la demande des directeurs et/ou enseignants.



POUR LUTTER CONTRE  
LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE,  
UN SEUL NUMÉRO

LE 3020

POUR LUTTER CONTRE  
LE CYBER-HARCÈLEMENT,  
COMPOSEZ

LE 3018

SERVICE  
ET APPEL  
GRATUITS

Avec l'utilisation permanente des nouvelles technologies de communication (téléphones, réseaux sociaux), le harcèlement se poursuit en dehors de l'enceinte de l'école. On parle alors de cyber-harcèlement. Il peut avoir lieu via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partage de photographies, etc.

L'interdiction du téléphone portable à l'école et au collège, conjuguée à la sensibilisation des élèves aux usages et risques numériques, est un élément essentiel de la lutte contre le harcèlement.

# OFFRIR LES MÊMES CHANCES DE RÉUSSITE À TOUS

**NOUVEAUTÉ**

## Un dictionnaire pour chaque élève de CP

**Offert par la Municipalité, depuis septembre 2022 lors du 1<sup>er</sup> trimestre** de la nouvelle année scolaire ce dictionnaire accompagnera les élèves pour leur donner le goût des lettres et favoriser l'apprentissage de nouveaux mots. Au total, 522 dictionnaires ont ainsi été distribués l'an passé.

## Des équipements numériques pour un meilleur apprentissage

**Ancrée dans une volonté de proposer une école moderne et interactive**, la Ville a doté ses différents établissements scolaires de tableaux et Écrans Numériques Interactifs (ENI). A ce jour, 70 % des classes sont d'ores et déjà équipées. Cet outil suscite la curiosité et l'intérêt des enfants et rend les enseignements plus ludiques et stimulants.

## Le programme de Réussite Éducative : une aide à La Scolarité

**Le PRE s'adresse aux élèves âgés de 3 à 16 ans rencontrant des difficultés dans leur scolarité.**

Il a pour ambition d'accompagner l'enfant et sa famille dans son parcours en lui apportant un soutien éducatif. Les enfants sont accompagnés de référentes qui, après analyse de l'environnement des enfants, propose des solutions pour pallier les difficultés. Elles sont là pour informer, expliquer, soutenir les jeunes et leurs parents dans les diverses démarches. Des ateliers personnalisés sont proposés et s'orientent autour de l'apprentissage des savoirs de base (français, lecture, mathématiques). Des aides à l'orientation scolaire et professionnelle sont également mises en place.



## CLAS : un accompagnement pour s'épanouir et réussir à l'école

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) s'adresse aux élèves du CP à la 6<sup>ème</sup> qui ont besoin de retrouver le goût d'étudier, avec un soutien à la parentalité. Il est proposé au sein des centres sociaux de la ville ainsi qu'à la Maison de quartier Éole. Des actions sont menées en dehors du temps scolaire ayant pour objectifs de :

- ✿ Permettre à l'enfant/jeune de gagner en autonomie dans son organisation, ses apprentissages et ses recherches.
- ✿ Amener l'enfant/jeune à expérimenter ses hypothèses et à argumenter sa réflexion.
- ✿ Donner des apports méthodologiques concrets face aux difficultés spécifiques de chacun.
- ✿ Valoriser les travaux réalisés.

**Rendez-vous tous les soirs de 16h30 à 19h** (horaires adaptés suivant le niveau).

**Le CLAS est ouvert aux élémentaires et aux collégiens sur orientation de l'élève par le professeur, les familles ou les équipes de professionnels.**



### Dispositif UPE2A

Un dispositif UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés) existe sur l'un de nos établissements scolaires. Il permet aux enfants arrivés récemment en France d'acquérir toutes les compétences nécessaires au bon déroulé de la scolarité.

# LES BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER AUX ABORDS DES ÉCOLES



À L'ENTRÉE ET  
À LA SORTIE

**Des agents de points de sécurité sont présents matin, midi et soir** devant les établissements pour aider les élèves à traverser.



**Il est interdit de gêner la circulation en s'arrêtant ou en stationnant devant l'école pour déposer son enfant.**

Il est impératif de stationner dans un emplacement adapté. Faites toujours monter et descendre votre enfant du côté du trottoir.



**A l'approche de l'école, réduisez votre vitesse afin d'entrer dans les zones à 30km/h.**



**Pensez à montrer l'exemple car les enfants apprennent en imitant.** Respectez le code de la route et soyez courtois avec les autres usagers de la route.



**En période hivernale,** la luminosité est amoindrie, **il est conseillé aux enfants de porter un gilet jaune.**



Des **passages piétons éclairés aux LED** ont été installés pour **éveiller la vigilance** des conducteurs.



Lors du ramassage scolaire, il est demandé aux enfants d'adopter **un comportement calme et respectueux en bus.**



En classe, les enfants doivent être respectueux des locaux, **aucune dégradation de matériel ou déchet jeté par terre n'est toléré.**



**NOUVEAUTÉ**

Il est **interdit de fumer aux abords des écoles** au sein du périmètre « **Espace sans tabac** » aux entrées et sorties des classes.

# LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)



**Le CMJ est une instance de démocratie locale où tous les jeunes Élus peuvent proposer et travailler sur des projets concrets pour les jeunes Saviniens.**

Avant de réaliser les projets, les jeunes Élus se prononcent dessus à l'occasion d'une réunion plénière deux fois par an.

Être Élu au CMJ, c'est participer à des commissions consacrées à l'environnement, à la culture ou même au sport. C'est aussi prendre part aux cérémonies commémoratives auprès des Élus municipaux tout au long de l'année. Les conseillers sont élus pour 2 ans. Le CMJ 2022-2024 est composé de 15 membres. Tous sont issus d'un établissement scolaire de la commune, 11 membres sont en CM1/CM2 et 4 membres sont en 5<sup>e</sup>/4<sup>e</sup>.

Le CMJ fonctionne sur le même modèle qu'un Conseil municipal classique. En plus des activités auxquelles ils participent, les Élus du CMJ font également partie d'une commission dans laquelle ils réfléchissent, proposent et travaillent sur des projets concrets. **Un Élu ne peut pas faire partie de plusieurs commissions. Il a le choix entre les trois commissions suivantes :**

- ✿ Solidarité, vivre ensemble et devoir de mémoire
- ✿ Environnement et cadre de vie
- ✿ Culture et sport

ET SI JE VEUX FAIRE  
PARTIE DU CMJ ?

LA PROCHAINE ÉLECTION AURA LIEU EN SEPTEMBRE 2024. POUR ÊTRE MEMBRE DU FUTUR CMJ, IL FAUDRA RESPECTER PLUSIEURS CONDITIONS (ÊTRE DOMICILIÉ À SAVIGNY-SUR-ORGE, ACCEPTER DE S'ENGAGER POUR UNE DURÉE DE DEUX ANS, ET RESPECTER LA CHARTE D'ENGAGEMENT...).

#### Plus d'infos

à [cmj@savigny.org](mailto:cmj@savigny.org)  
ou au 01 69 54 40 33



# INSCRIPTIONS SCOLAIRES



## Vous venez d'emménager dans la commune ?

**Vous devez effectuer une inscription scolaire de vos enfants en mairie, au service Régie, qu'ils soient scolarisés en maternelle ou en élémentaire.**

Les élèves sont scolarisés dans leur école de secteur, conformément à la carte scolaire en vigueur et selon les places disponibles au moment de l'inscription. (voir carte p. 24) Pour rappel, tout déménagement au sein de la Ville peut entraîner un changement d'école de votre enfant.

Les enfants nés en 2021 feront leur rentrée en petite section en septembre 2024. Une campagne d'information sera diffusée dès janvier 2024. La campagne d'inscription de rentrée en petite section pour les enfants nés en 2020 est d'ores et déjà terminée.

## Comment faire calculer son quotient familial et quand ?

**Le quotient familial ne s'applique qu'aux familles qui en font la demande et qui fournissent l'ensemble des documents demandés :**

- ✿ L'avis imposition ou non imposition sur le revenu 2021
- ✿ Un relevé de moins d'un mois des prestations familiales (et celui des allocations de rentrée scolaire)
- ✿ Le cas échéant le jugement de divorce ou de séparation



**Si nécessaire, des documents complémentaires pourront être demandés.** A noter que toutes les personnes vivant au domicile (même sans lien de parenté) entre début décembre et fin janvier pour l'année suivante et tout au long de l'année doivent transmettre les justificatifs en question.

# INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES

## LE PORTAIL FAMILLES

L'inscription administrative des enfants au service régie est obligatoire afin de pouvoir accéder au portail familles et ainsi réserver les activités périscolaires (attribution d'un code d'accès et d'un mot de passe).

### EFFECTUER, MODIFIER OU ANNULER UNE RÉSERVATION

- ✿ Sélectionner l'enfant
- ✿ **Sélectionner « Ma famille » puis « Effectuer mes réservations »** : une liste s'affiche avec l'ensemble des réservations
- ✿ **Choisir la réservation que vous souhaitez réaliser ou modifier** : l'agenda de l'activité s'ouvre. Cocher alors les dates concernées (réservation, modification ou annulation)



**Attention**, vous pouvez appliquer une périodicité de la réservation, pour cela, il faut choisir une période donnée.

- ✿ Vous pouvez également appliquer les réservations à un autre enfant
- ✿ Vérifier et valider chaque réservation
- ✿ Si mon enfant part en sortie scolaire avec son pique-nique, je pense à annuler la réservation du midi.

**Astuce** : pour retrouver l'historique des demandes, cliquer sur « dernière démarche » afin de retrouver toutes vos démarches dans l'historique.



### BON À SAVOIR

**En cas de grève, si 25 % (ou davantage) des enseignants sont en intention de grève, la Ville met en place un Service Minimum d'Accueil (SMA) sur le temps scolaire.**

Cet accueil peut se faire au sein de l'école ou sur un autre site de la Ville.

Les autres temps non obligatoires tels que l'accueil pré et post-scolaire, la restauration et le ramassage scolaire peuvent être fortement impactés.

Une information à destination des familles est mise en ligne dès que possible, sur le site, les réseaux sociaux et l'application de la Ville afin d'informer sur les temps qui peuvent être assurés ou non, au sein de chaque établissement.

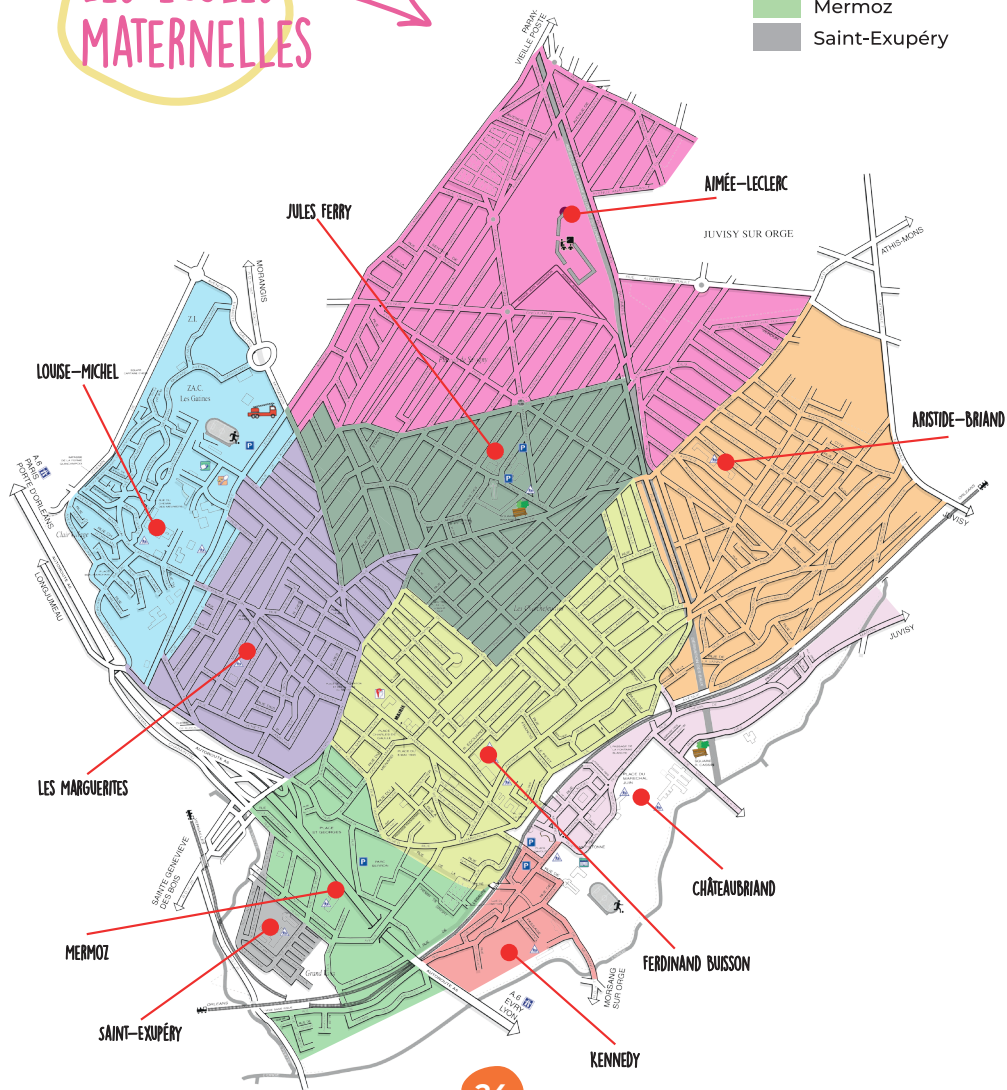
LE PORTAIL FAMILLES



# SECTORISATION ET PROCÉDURE DE DÉROGATION

LES ÉCOLES MATERNELLES

- Louise-Michel
- Les Marguerites
- Aimée-Leclerc
- Jules Ferry
- Ferdinand Buisson
- Aristide-Briand
- Châteaubriand
- Kennedy
- Mermoz
- Saint-Exupéry



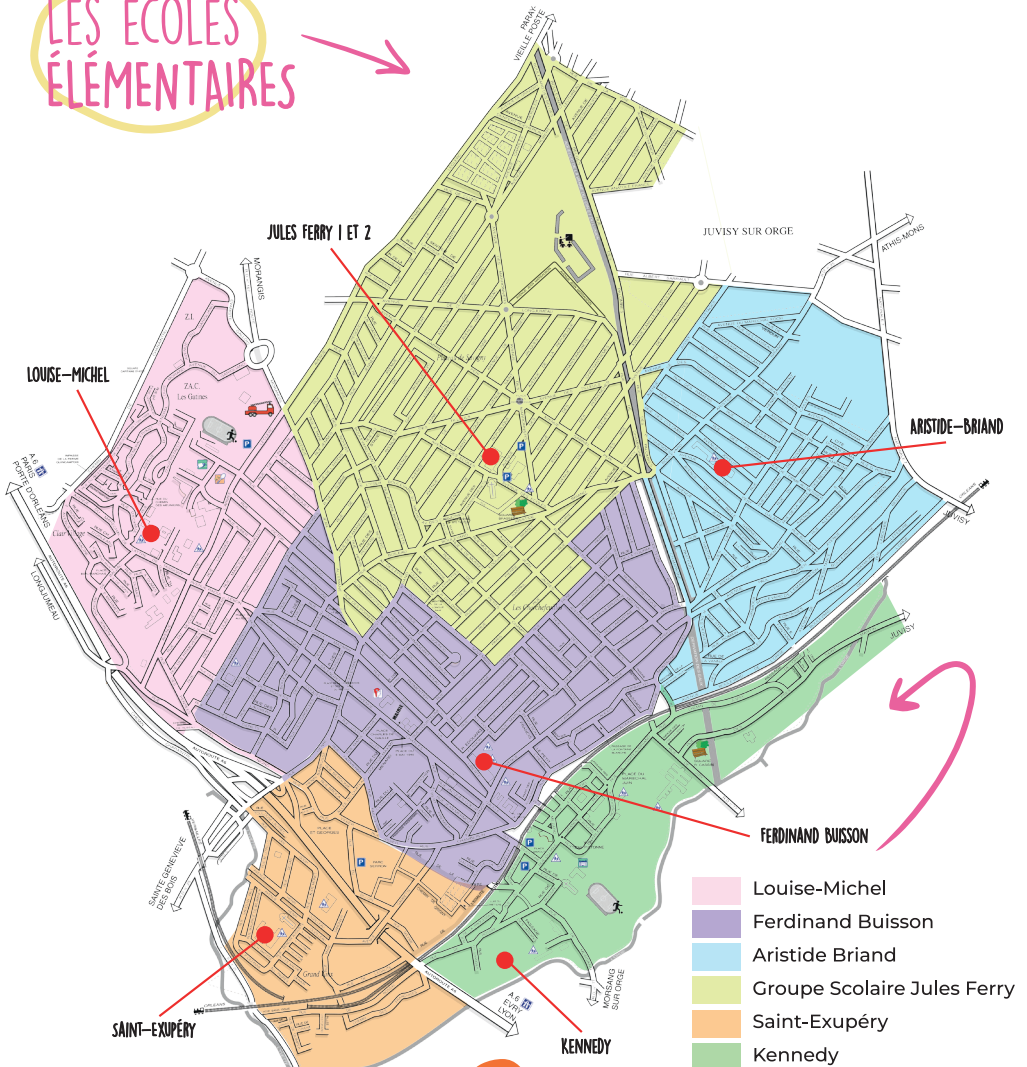




LES PARENTS SOUHAIANT INSCRIRE LEUR ENFANT DANS UNE ÉCOLE AUTRE QUE CELLE DE LEUR SECTEUR DOIVENT EFFECTUER UNE DEMANDE DE DÉROGATION À LA CARTE SCOLAIRE HORS SECTEUR. CETTE DEMANDE PEUT SE FAIRE ENTRE JANVIER ET AVRIL 2024 POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2024.

DEMANDE DE DÉROGATION  
À LA CARTE SCOLAIRE

## LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

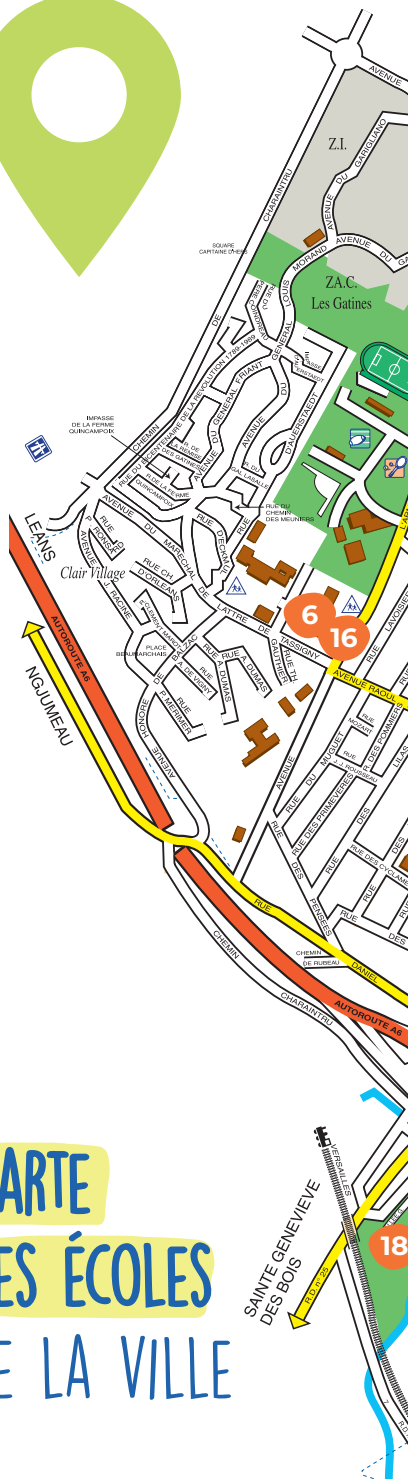


# MATERNELLES

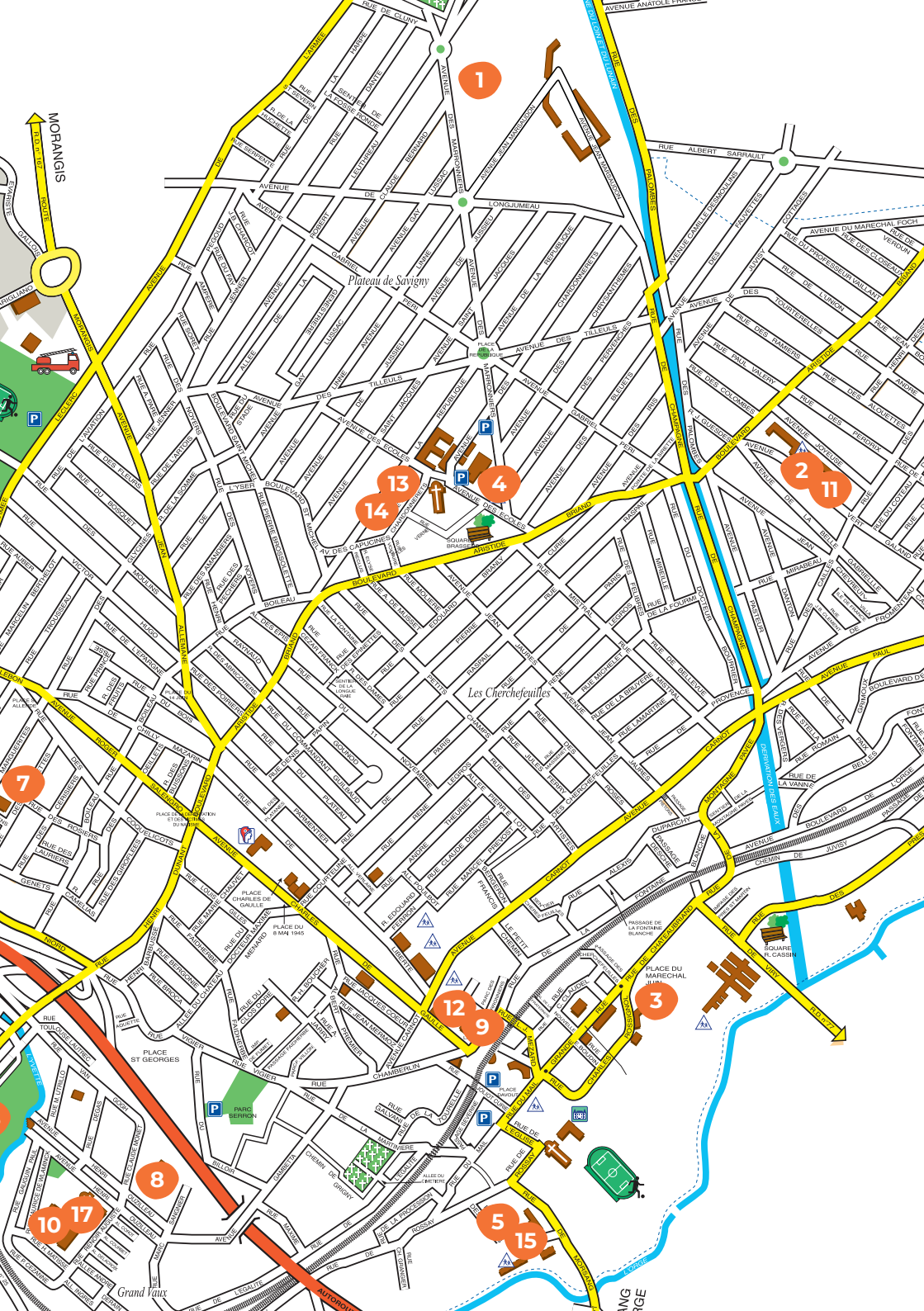
- 1 **AIMEE LECLERC primaire**  
1 mail, rue Jean-Baptiste Launay
- 2 **ARISTIDE BRIAND maternelle**  
31, Avenue Joyeuse
- 3 **CHATEAUBRIAND**  
20, Rue Charles Rossignol
- 4 **JULES FERRY**  
18, Rue des Écoles
- 5 **KENNEDY**  
10, Rue de Morsang
- 6 **LOUISE MICHEL**  
4, Avenue de Lattre de Tassigny
- 7 **MARGUERITES**  
20, Rue des Marguerites
- 8 **MERMOZ**  
9, rue Ouzilleau
- 9 **FERDINAND BUISSON**  
8 avenue Charles de Gaulle
- 10 **SAINT EXUPERY**  
1, Rue Henri Matisse

# ÉLÉMENTAIRES

- 11 **ARISTIDE BRIAND**  
31, avenue Joyeuse
- 12 **FERDINAND BUISSON**  
6 avenue Charles de Gaulle
- 13 **JULES FERRY I**  
33, Rue des Chardonnerets
- 14 **JULES FERRY I I**  
33, Rue des Chardonnerets
- 15 **KENNEDY**  
10, Rue de Morsang
- 16 **LOUISE MICHEL**  
4, Avenue de Lattre de Tassigny
- 17 **SAINT EXUPERY**  
Rue Renoir
- 18 **Accueil de loisirs élémentaire  
CHARLES PERRAULT**  
allée Georges Clémenceau



## CARTE DES ÉCOLES DE LA VILLE



1

13

14

4

2

11

7

12

9

3

8

10

17

5

15

Plateau de Savigny

Les Chercheuses

Grand Vaux

ANG

AGE

MORANGIS

ANG

AGE

# RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS UTILES



## HÔTEL DE VILLE

01 69 54 40 00  
regie@savigny.org  
48 avenue Charles de Gaulle  
91600 Savigny-sur-Orge

## SERVICE PÉRISCOLAIRE

01 69 24 28 99  
periscolaire@savigny.org  
16 Avenue des Chardonnerets  
91600 Savigny-sur-Orge

## SERVICE RÉGIE

01 69 54 40 44  
regie@savigny.org  
48 avenue Charles de Gaulle  
91600 Savigny-sur-Orge

## SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES

01 69 54 40 53  
scolaire@savigny.org  
16 Avenue des Chardonnerets  
91600 Savigny-sur-Orge

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

01 69 54 40 80  
ccas@savigny.org  
48 avenue Charles de Gaulle  
91600 Savigny-sur-Orge

## PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

01 69 54 41 39  
pre@savigny.org  
48 avenue Charles de Gaulle  
91600 Savigny-sur-Orge

## CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

01 69 12 35 14  
6 bis Rue de Morsang,  
91600 Savigny-sur-Orge

## CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

32 30  
7 rue Mare Neuve,  
91000 Courcouronnes

RETROUVEZ-NOUS  
SUR L'APPLICATION  
DE LA VILLE



SUR LES  
RÉSEAUX



Ville de  
Savigny-sur-Orge



villedesavignysurorge



Ville de  
Savigny-sur-Orge

ET SUR LE SITE

[www.savigny.org](http://www.savigny.org)

NOTES

A series of horizontal dashed blue lines for writing notes, starting below the 'NOTES' header and ending above the illustration.



MON EMPLOI



LUNDI

MARDI

MERCREDI

# DU TEMPS

JEUDI

VENDREDI

WEEK-END



**Hôtel de ville**  
**48 avenue Charles de Gaulle**  
**91600 Savigny-sur-Orge**